

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Charlesbourg, tenue le 19 avril 2021, à 19 heures en vidéoconférence.

Présences : Conseil d'administration

Madame Karyne Alstream, administratrice
 Monsieur Frédéric Arteau, président
 Mme Sandrine Bureau, présidente Comité mise en candidature
 M^{me} Hélène Gaucher, administratrice
 M. Marc Giguère, secrétaire
 M. Ghislain Gosselin, administrateur
 M. Pierre-Luc Grondin, administrateur
 M. Bryan Labrecque, administrateur
 M. Jacques Lagacé, administrateur
 M. Gilles Laroche, administrateur
 M. Jean-Philippe Le Pape, administrateur
 M^{me} Frédérick Plamondon, jeune administratrice de la relève
 M^{me} Francine Roussin, administratrice
 M. Éric Villeneuve, administrateur

M. François Bergeron, directeur général

ainsi que 116 autres membres en direct et 130 membres en différé, en date du 4 mai 2021, pour un total de 261 membres.

MOT DE BIENVENUE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Manon Roy souhaite la bienvenue et présente les officiers de la soirée qui sont M. Frédéric Arteau, président du conseil d'administration, M. Marc Giguère, secrétaire du conseil d'administration, M. François Bergeron, directeur général de la Caisse ainsi que M^{me} Sandrine Bureau, présidente du comité mises en candidature.

Le président du conseil d'administration, M. Frédéric Arteau, souhaite à son tour la bienvenue à tous, précisant que les règles de fonctionnement seront expliquées un peu plus tard.

Précisions importantes sur les membres

M. Frédéric Arteau précise que l'assemblée générale annuelle est réservée exclusivement à ses membres. Toutefois, considérant qu'elle se déroule en mode virtuel, il est possible que d'autres personnes soient en ligne.

On rappelle que seul un membre de plein droit de la Caisse admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct. Il en va de même pour l'exercice du droit de vote durant la période de 4 jours prévue après l'assemblée. Ce membre est celui qui respecte également les conditions suivantes :

- est une personne physique âgée d'au moins 18 ans et qui remplit les conditions relatives au lien commun prévu dans la Loi c'est-à-dire qu'il réside, est domicilié ou travaille au Québec;
- est une personne morale ou une société;
- est un membre réadmis membre de plein droit;

Message du président du Mouvement Desjardins

Présentation d'une capsule vidéo introductive de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

Règles de fonctionnement

L'assemblée étant tenue en mode virtuel, les modalités qui faciliteront le bon déroulement et les interactions sont présentées par M^{me} Manon Roy.

Ces modalités portent notamment sur :

- La façon de poser des questions ou de proposer ou d'appuyer une recommandation du conseil d'administration.

- La période de questions qui aura lieu à la toute fin des présentations seulement sur les sujets prévus à l'ordre du jour.

Nomination des scrutateurs

Pour cette assemblée à distance, comme il y aura de la votation en direct, nous devons nommer deux scrutateurs, M. Arteau recommande M^{mes} Manon Lacroix et Virginie Martel à agir comme scrutatrices.

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], il est résolu à l'unanimité d'accepter la nomination de M^{mes} Manon Lacroix et Virginie Martel à titre de scrutatrices.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Marc Giguère, secrétaire du conseil d'administration fait la lecture de l'ordre du jour à l'assemblée.

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], il est résolu à l'unanimité que l'assemblée générale annuelle se poursuive selon l'ordre du jour présenté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 23 AVRIL 2019

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], il est résolu à l'unanimité d'autoriser le secrétaire à lire un résumé du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2019.

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], il est résolu à majorité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2019.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 27 AOÛT 2020

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], il est résolu à l'unanimité d'autoriser le secrétaire à lire un résumé du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 27 août 2020.

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 27 août 2020.

5. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M^{me} Manon Roy présente tous les membres du conseil d'administration.

M. Frédéric Arteau livre le rapport du conseil d'administration pour l'année 2020. Celui-ci est contenu dans le rapport annuel, lequel est disponible sur le site internet de la Caisse et déposé aux archives de la Caisse.

6. RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Monsieur Frédéric Arteau livre le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques. Celui-ci est contenu dans le rapport annuel, lequel est disponible sur le site internet de la Caisse et déposé aux archives de la Caisse.

7. RAPPORT ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE 2020

M. François Bergeron souligne les nombreux projets mis en place à la Caisse afin de répondre aux besoins des membres et de les aider à traverser cette période particulière liée à la pandémie. La vidéo du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 est présentée. Une copie papier est déposée aux archives de la Caisse.

8. PRÉSENTATION DE L'UTILISATION DU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET AUTRES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

M^{me} Manon Roy présente la répartition des sommes provenant de notre programme de dons et commandites ainsi que de celles provenant de notre FADM. La Caisse a engagé des sommes de plus de 1,2 M\$ pour quelque 350 projets d'organismes qui se trouvent sur notre grand territoire. Les décisions résultent d'un processus de sélections bien précis. D'ailleurs, le conseil d'administration a débuté l'élaboration d'un plan d'engagement et de proximités auprès des membres et de notre communauté afin de nous donner une vision sur 3 ans.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil d'administration se rend disponible pour répondre aux questions des membres et recevoir leurs commentaires.

Aucune question n'est soumise durant la période prévue. Un suivi individuel sera fait pour toute autre question soumise au cours de l'assemblée.

10. PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS EN VUE DE LA VOTATION POUR :

L'ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES)

Le directeur général, monsieur François Bergeron, explique à l'assemblée la recommandation du conseil d'administration pour la répartition des excédents annuels et le projet de ristournes.

Excédents avant ristournes aux membres	31 782 000 \$
Virements réglementaires et autres	(15 751 000)\$
Intérêts sur les parts permanentes	0 \$
Intérêts sur les parts de ristournes et parts sociales	(1 000)\$
Ristournes aux membres	(3 934 000)\$
Alimentation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)	(1 000 000)\$
Récupération d'impôts	1 042 000 \$
Utilisation de la réserve pour ristournes éventuelles (RRE) (Ristournes aux membres)	2 891 000 \$
Utilisation RRE (FADM)	1 000 000 \$
Alimentation RRE	(5 084 000)\$
Alimentation Réserve générale	(10 946 000)\$
Total	0 \$

Sur proposition de M^{me} Céline Paradis, appuyée par M. Jean-Philippe Le Pape, il est résolu que le projet de répartition des excédents annuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2020 soit soumis au vote après l'assemblée.

L'ADOPTION DU VERSEMENT DE RISTOURNES PROVENANT DE LA RÉSERVE POUR RISTOURNES ÉVENTUELLES ET SUR LE VERSEMENT DE TOUTE SOMME AU FADM

Projet de distribution de ristournes 2020

Ristourne volumes (Taux par 1 000 \$ de volume)		2 538 511 \$
- Comptes	0,51 \$	573 741 \$
- Épargne et placement	0,51 \$	614 591 \$
- Fonds	0,51 \$	249 760 \$
- Prêts et marges de crédit	0,51 \$	1 100 419 \$
Ristourne assurances (23 \$ par 1 000 \$ prime)		538 135 \$
Ristourne Produits		866 200 \$
Ristourne totale		3 942 846 \$

Sur proposition de M^{me} Lucie Gignac, appuyée par M. Jean-Marc Morin, il est résolu que le scénario recommandé par le conseil d'administration soit soumis au vote après l'assemblée.

ÉLECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

11. RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

M^{me} Sandrine Bureau présente le rapport du comité mise en candidature.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 19 janvier 2021 de la façon suivante :

- affichage dans tous nos établissements;
- diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite, notre page Facebook).

Pour l'assemblée générale de cette année, cinq (5) postes sont à combler et le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants :

- détenir des compétences en technologie de l'information et en gérontologie;
- une (1) personne issue d'une communauté culturelle
- quatre (4) femmes et un (1) homme afin d'atteindre la parité au conseil;

À l'issue de la période de mise en candidature, la Caisse a reçu huit (8) candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins.

Nomination des officiers pour la période d'élection

Le président étant lui-même candidat de même que le vice-président, M. Marc Giguère, secrétaire, agit comme président d'élection, comme le prévoit le Règlement intérieur de la caisse.

Étant donné que le secrétaire assume le rôle de président d'élection, le secrétaire adjoint, M. François Bergeron, agit comme secrétaire d'élection, comme le prévoit le Règlement intérieur de la caisse.

Administrateurs sortants

Le président d'élection nomme les membres administrateurs sortants. Il s'agit de :

- M. Frédéric Arteau
- M. Ghislain Gosselin
- M^{me} Anick Santerre
- M. Sébastien Verret
- M. Éric Villeneuve

Mises en candidature

Le président d'élection confirme que les candidatures reçues sont celles de :

- M. Frédéric Arteau
- M^{me} France Cloutier
- M. Nicolas Coulon
- M. Ghislain Gosselin
- M. Gaston Leclerc
- M. Gervais Morissette
- M. Claude Peachy
- M. Éric Villeneuve

Un document de présentation de tous les candidats est disponible sur le site internet de la Caisse.

12. PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE SUR LES PROPOSITIONS DE PARTAGE DES EXCÉDENTS ET L'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

M. Frédéric Arteau rappelle que seuls les membres de plein droit pourront voter pour les éléments suivants :

- la répartition des excédents annuels (ristournes)
- le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et les taux de ristourne
- l'élection des administrateurs

La période de votation sera ouverte dès ce soir à minuit pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23 h 59 le 23 avril.

13. SUIVI DES RÉSULTATS DE VOTE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation, les membres ont accepté les scénarios recommandés par le conseil d'administration sur la répartition des excédents, soit un total de 31 782 000 \$ qui permet le versement de :

- 3 942 846 \$ en ristournes individuelles et
- 1 000 000 \$ au Fonds d'aide au développement du milieu.

De plus, M^{me} France Cloutier ainsi que MM. Frédéric Arteau, Ghislain Gosselin, Claude Peachy et Éric Villeneuve sont élus aux postes d'administratrice et d'administrateurs.

La diffusion des résultats sur le site Internet de la Caisse le 27 avril, 16 h 50 a officialisé la levée de l'assemblée générale annuelle.

Président

Secrétaire